

Unité Nationale de Coordination du Projet Mali Nafa Soro Siraw (MALI-NSS)



SOLlicitation DE MANIFESTATIONS D'INTERET
N°07/2026/UNC-Mali NSS

SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE
MONDIALE

Services de consultant pour les études Techniques d'Avant-Projet Sommaire (APS) et d'Avant-Projet Détaillé (APD) de 404 km de pistes rurales, ainsi que le contrôle et la surveillance des travaux d'aménagement de 200 km environ de pistes rurales dans la région de Nioro (Cercles de Diéma, Diankounté Camara et de Sandaré).

N° du projet : P507921

N° CREDIT IDA 78130-ML et CREDIT IDA 78140-ML

Le gouvernement de la République du Mali a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) sous la forme de deux crédits en vue de financer les activités du Projet Mali Nafa Soro Siraw (Mali-NSS) pour un montant de 133 356 058 100 FCFA. L'Unité Nationale de coordination du Projet Mali Nafa Soro Siraw (Mali-NSS) a l'intention d'utiliser une partie du financement pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif aux études Techniques d'Avant-Projet Sommaire (APS) et d'Avant-Projet Détaillé (APD) avec la production de dossier d'appel d'offres de 404 km de pistes rurales, ainsi que le contrôle et la surveillance des travaux d'aménagement de 200 km environ de pistes rurales dans la région de Nioro (Cercles de Diéma, Diankounté Camara et de Sandaré).

I. OBJECTIF DU PROJET

L'objectif de l'étude est d'assurer pour le compte du maître d'ouvrage UNC Mali NSS (l'Unité Nationale de Coordination du Projet Mali Nafa Soro Siraw Mali-NSS) à travers la Direction générale des Routes (DGR), les prestations d'études techniques d'APS et d'APD de 404 km de pistes rurales avec la production de dossier d'appel d'offres, ainsi que le contrôle et la surveillance des travaux d'aménagement des 200 km environ de pistes rurales praticables en toutes saisons.

Le bureau d'études fera le recadrage éventuel au cas où une saison des pluies s'intercale entre les études et le démarrage des travaux.

Une piste praticable en toutes saisons est une piste sans facteur d'interruption permanent toute l'année et sur laquelle il est possible de rouler à une vitesse minimale de 40 km/h en véhicule 4x4.

Nota : Les travaux portent essentiellement sur la construction des ouvrages de franchissement (dalots, buses, radiers, petits ponts, etc.), la réparation ou le renforcement d'ouvrages, l'assainissement (construction de fosses, caniveaux, etc.), et le traitement des zones de coupures

potentielles. Les travaux de terrassements vont se faire par endroit pour assurer la continuité du trafic, le raccordement des ouvrages mais en aucun cas un rechargement ou rehaussement de la chaussée continu de bout en bout de la piste.

Le consultant définira également les activités liées à la sécurité routière sur les pistes retenues. Les activités seront entre autres les clôtures d'écoles et l'installation des ralentisseurs à l'entrée des agglomérations.

II. ETENDUE DES SERVICES DU CONSULTANT

Les prestations de service du consultant se dérouleront en deux phases comme suit :

- **Phase 1 :** Etudes techniques d'Avant-Projet Sommaire (APS), d'Avant-Projet Détaillé (APD) de 404 km de pistes rurales environ avec production du Dossier d'Appel d'Offres (DAO). La durée prévisionnelle des prestations est de soixante-dix-huit (78) jours, y compris les périodes d'approbation des rapports.
- **Phase 2 :** Contrôle et surveillance des travaux de 200 km environ de pistes rurales. La durée prévisionnelle des prestations est de huit (08) mois. (La Phase 2 est une tranche optionnelle liée à la bonne performance du Consultant pendant la phase 1. Le contrat pour la phase 2 sera signé après la phase 1).

III. LOCALISATION DES PISTES

Le kilomètre linéaire est à vérifier et confirmer par le Consultant (après priorisation des pistes rurales lors de l'atelier de validation) pour 404 km. Il s'agit du :

- Cercle de Diéma

N°	Communes	Tronçon	Km
1	Diéma	Diéma – Tinkaré – Kana – Sagabara Moriba	35
		Diéma – Koumpla – Madiga SACKO	27
		Nafadji – Fangouné Bambara	5
		S/Total Diéma	67

• Cercle de Diankounté Camara

N°	Commune	Tronçon	Km
1	Diéoura	Tassara - Noumoukolo- Diéoura – Séféto	48
2		Dalibéra – Founto - Madina Bambara - Diéoura	44
4		Lakamané – Faran – Kamisakidi – Foulanguindou – Niankan - Diéoura	
		S/Total Diéoura	92
1	Diankounté Camara	Diangounté Camara – Farabougou -Bagamabougou - Souranguédougou Santié -Madiga Sacko	30
2		Madina – Bienkolobougou - Farabougou	13
3		Madina - Debo Bambara - Debo Kagoro - Kandiaré et bretelle Débo Kagoro - Debo Massassi (1 km)	20
4		Diangounté Camara – Fangoumba – Soka – Soma - Diabidiala	30
		S/Total Diankounté Camara	93

• Cercle de Sandaré

N°	Commune	Tronçon	Km
1	Sandaré	Diabé - Dialara - Koronga - Sécouréba 40 km	40
2		Sandaré - Bendougou - Diakon (Oussibidjandjan) 40 km	40
		S/Total Sandaré	80
1	Lakamané	Bougoutintin - Balandougou - Kobokoto - Kola - Madi Kourta - Kabakoro - Sirakoro 50 km	50
2		Lakamané - Diallakoro - Sofan - Kollah 22 km	22
		S/Total Lakamané	72

RECAPUTILATIF DES PISTES RETENUES

N°	Cercles	Communes	Km
1	Diéma	Diéma	67
2	Diankounté Camara	Diéoura	92
1		Diankounté Camara	93
2	Sandaré	Sandaré	80
3		Lakamané	72
		TOTAL GENERAL PISTES RETENUES	404

IV. PROFIL DU CONSULTANT

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- ✓ Être une firme spécialisée qui devra justifier d'au moins 05 ans d'expérience générale dans les études et le contrôle de projets d'infrastructures routières ;
- ✓ Avoir assuré au cours des quinze (15) dernières années la réalisation d'au moins deux (02) missions similaires en d'études techniques, et deux (02) en contrôle et surveillance des travaux d'aménagement d'au moins 50 km de routes en terre ou de pistes rurales ;

- ✓ Avoir réalisé au moins une (01) mission similaire dans un pays ayant les mêmes réalités que le Mali.

NB : Chaque mission similaire sera accompagnée de preuves de sa réalisation par la firme (page de garde, page de signature du contrat, PV de réception provisoire ou définitive ou attestation de bonne fin d'exécution de la mission).

Les soumissionnaires seront classés par ordre du plus grand nombre de missions similaires justifiées et légalisées.

Le Français est la langue d'élaboration des dossiers de manifestation d'intérêt.

DUREE DE LA MISSION :

- La mission se déroule en deux (2) phases pour une durée d'exécution chacune de :
- Phase Études techniques

Il est prévu une durée de **78 jours** (y compris période de validation) pour l'ensemble des études décomposées comme suit :

- | | | |
|-------------------------|---|----------|
| - Avant-Projet Sommaire | : | 50 jours |
| - Avant-Projet Détaillé | : | 28 jours |

➤ Phase Suivi et Contrôle des travaux

Le délai d'exécution des travaux est estimé à **sept (7) mois** pour l'ensemble des tronçons y compris la période de mobilisation.

La période de garantie est de douze (12) mois à compter de la réception provisoire des travaux.

La durée de la mission de contrôle est de huit (8) mois, y compris les prestations pour la réception définitive des travaux.

Il est porté à l'attention des Consultants (firmes /bureaux/groupement de bureaux) que les dispositions du paragraphe 3 des « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque Mondiale » de septembre 2025, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

La sélection se fera suivant la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)** conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque Mondiale de septembre 2025.

Une shortliste de cinq (05) à huit (08) des meilleurs candidats sera établie conformément aux règlements de passation des marchés de l'IDA pour la suite de la procédure.

Les TDRs ou d'autres informations supplémentaires peuvent être obtenus à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes **08 Heures 00 mn à 16 heures 00 mn du lundi au vendredi.**

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux heures et à l'adresse ci-après : de 8 heures à 16 heures : UNC, sise à Médina-Coura Rue 47, Porte 212, Tél : 20.21.57.25 & 20.21.40.33, Fax : 20.21.92.30; E-mail : uncpaar5@gmail.com ou dkmariko049@gmail.com, Bamako, République du Mali.

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être déposés à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, ou par courrier électronique au plus tard le **31 juillet 2026 avant 16 heures.**

Unité Nationale de Coordination (UNC)
A l'attention de Monsieur le Coordinateur

Rue 47, Porte 212 Médina –Coura Bamako
Tél: +223 20 21 57 25, +223 20 21 40 33, +223 20 21 92 30
E-mail: uncpaar5@gmail.com

Bamako le 09 juillet 2026

P/Le Coordinateur de l'Unité Nationale de Coordination P.I
Le Coordinateur Adjoint



Daouda Moussa KONE
Chevalier de l'Ordre National